

*Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire*

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le quinze septembre de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-neuf-heure huit, à Bourbon l'Archambault.

**Membres en exercice** : 39

**Date de convocation** : 9 septembre 2025

**Membres présents** : 32

**Acte rendu exécutoire le** : 29 septembre 2025

**Membres votants** : 34

**Date de publication** : 29 septembre 2025

Secrétaire de séance : M. Thierry GUILLOT

Président de séance : M. Jean-Marc DUMONT, Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Etaient présents : M. François ENOUX commune d'Agonges ; Mme Mireille BLANDIN DOUET commune d'Autry-Issards ; Mme Séverine BERTIN, Mme Joëlle BARLAND, Mme Ginette ROUZEAU, M. Michel AUBAILLY, M. Christian AUBOARD, M. Ludovic CHAPUT, M. Jean-Luc LEMAIRE commune de Bourbon l'Archambault ; Mme Brigitte OLIVIER, M. Didier AUCLAIR commune de Buxières-les-Mines ; M. Mickaël LAURENT commune de Châtel-de-Neuvre ; M. Patrick CHALMIN commune de Châtillon ; Mme Marie-Françoise LACARIN commune de Cressanges ; M. Maurice CHOPIN commune de Deux-Chaises ; M. Gérard VERNIS commune de Franchesse ; M. Eric SONIVAL commune de Gipcy ; M. Jany POIRIER commune de Louroux Bourbonnais ; Mme Viviane GRANSEIGNE commune de Le Montet ; M. Frédéric FUSIL commune de Noyant d'Allier ; M. Thierry GUILLOT commune de Rocles ; Mme Françoise GUILLEMINOT commune de Saint-Aubin-le-Monial ; M. Olivier GUIOT commune de Saint-Hilaire ; Mme Sylvie EDELIN commune de Saint-Menoux ; M. Didier THEVENOUX commune de Saint-Plaisir ; M. Baptiste BRUN commune de Saint Sornin ; M. Yanne JUTIER commune de Treban ; M. Jean-Marc DUMONT, M. Sylvain RIBIER commune de Tronget ; Mme Nicole PICANDET commune de Vieure ; M. Pierre THOMAS, M. Sébastien THOMAS commune d'Ygrande.

Absents excusés : Mme Annik BERTHON, M. Cyrille CURTON.

Pouvoir de vote : Mme Annik BERTHON donne pouvoir à Mme Ginette ROUZEAU, Mme Nadège PICCAND donne pouvoir à Mme Mireille BLANDIN DOUET, M. Guy DAUCHAT donne pouvoir à M. Frédéric FUSIL, M. Cyrille CURTON donne pouvoir à Mme Sylvie EDELIN.

Retrait lors du vote de Mme Brigitte OLIVIER ET M. Didier AUCLAIR

## **Objet : APPROBATION DE LA REVISION DU PLU DE BUXIERES-LES-MINES**

Mme Brigitte OLIVIER, maire de Buxières-les-Mines rappelle que la révision avec examen conjoint du PLU de Buxières-les-Mines porte sur :

- La suppression des zones Nh en intégrant dans le règlement des dispositions concernant les annexes et les extensions des habitations existantes dans les zones A et N,
- L'évolution des zones Ui : extension de la zone de la Croix du Chêne (1ha12a07ca) pour le développement d'une entreprise et de la zone de Gilardié (92a84ca) pour un projet de réinstallation sur le terrain communal de l'atelier de menuiserie incendié,
- La création d'une zone Ai et le changement d'une zone Nl en zone A,
- Le changement de destination d'anciens bâtiments d'exploitations agricoles dans les zones A et N, qui permettrait de sauvegarder le bâti sans consommer d'espace.

La révision du PLU a fait l'objet d'une enquête publique entre le 9 juillet et le 8 août 2025. Les conclusions du commissaire enquêteur ont été rendues le 20 août 2025 avec un avis favorable. A l'issue des avis des personnes publiques associées et de l'enquête publique, le document a fait l'objet des modifications et arbitrages suivants :

- les erreurs concernant les surfaces de la ZAE ont été corrigées (demande de la DDT),

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS**

T. : 04 70 67 11 89 – M. : [contact@ccbb.fr](mailto:contact@ccbb.fr) - [www.cccb.fr](http://www.cccb.fr)

1 place de l'Hôtel de Ville 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT



- le règlement de la zone Ai a été complété (demande de la DDT),
- les réserves émises par la chambre d'agriculture sur 3 bâtiments ne portent pas atteintes à l'activité agricole étant donné la configuration des lieux. En conséquence, ce point n'est pas modifié et les 27 bâtiments repérés au plan de zonage sont maintenus.

Vu la délibération DEL20231120-128 du 20 novembre 2023 prévoyant : « Dans le cas des procédures de révision des documents d'urbanisme en cours au moment du transfert de compétence, [...] le Conseil Communautaire s'engage à délibérer de manière concordante sur demande de la commune pour l'adoption dudit document. Le conseil communautaire devra délibérer dans un délai ne pouvant pas dépasser un mois à la suite de la délibération du conseil municipal. »

Vu la délibération DEL20250317-28 du 17 mars 2025, arrêtant le projet de révision du PLU de la commune de Buxières-les-Mines.

Vu la délibération n°23/2025 du Conseil Municipal de Buxières-les-Mines du 8 septembre 2025 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et maintenant le Droit de Préemption Urbain (DPU) des zones U, UH, UI, AUa et AUi.

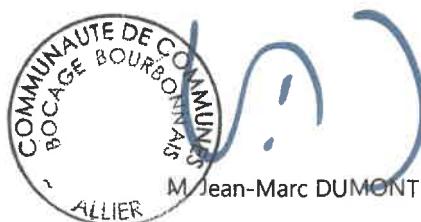
Les élus de Buxières-Les-Mines se retirent du vote.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Buxières-les-Mines.

**DECIDE  
A L'UNANIMITE**

- D'approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Buxières-les-Mines tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- Décide de maintenir le droit de préemption urbain sur les zones U, UH, UI, AUa et AUi délimitées au Plan Local d'Urbanisme de Buxières-les-Mines.
- Décide de déléguer ce droit de préemption à la commune de Buxières-les-Mines pour des bâtiments ou terrains ne dépendant pas d'une compétence communautaire.
- La publication de la présente délibération sur le portail national de l'urbanisme, son affichage en mairie et au siège de la Communauté de Communes pendant un mois et que mention en sera insérée dans un journal.

Le Président de la Communauté de Communes,



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS**

T. : 04 70 67 11 89 – M. : [contact@ccbb.fr](mailto:contact@ccbb.fr) - [www.cccb.fr](http://www.cccb.fr)

1 place de l'Hôtel de Ville 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

